



COMMUNE DE BRIGNAC

1, Place du Souvenir

56430 BRIGNAC

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 056-215600255-20261001-2026011000-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU JEUDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2026

**Nombre de membres :**

Présents : 10

En exercice : 11

Ont pris part : 11

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 1<sup>er</sup> octobre à 19 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de BRIGNAC, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie V la présidence de Mme RIDARD Armelle, Maire

**Présents** Mme RIDARD Armelle, M. LUCAS Gérard, Mme ROUILLARD Françoise, M. MOREUL Joël, Mme LEGLATIN Isabelle, M. JAULME Fabien, M. CARLU Jérôme, Mme HUMEAU Anne-Christine, M. VIDAL Jean-Pierre, Mme CADIEU Anaëlle.

**Date de convocation :**

**Absents** : Mme SORGE Claudia pouvoir à Mme RIDARD Armelle

23.09.2026

**Secrétaire** : Mme ROUILLARD Françoise

**Objet de la délibération :**

Adhésion au groupement de commune en matière de travaux de voirie avec la commune de Ménéac et les communes d'Evriguet, Guilliers, La trinité Porhoët, Mohon, Saint Malo des Trois Fontaines.

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de Ménéac lui a fait part d'un groupement de commande géré par Ménéac concernant l'achat de prestation de services pour l'entretien des accotements routiers (Voies communales, chemins d'exploitation et chemins ruraux), le balayage mécanisé sur les voies communales en centre bourg et pour le point à temps automatique. Elle lui en fait part

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à mains levées, à l'unanimité, décide :

De rejoindre le groupement de commande avec la commune de Ménéac et les communes d'Evriguet, Guilliers, La trinité Porhoët, Mohon, Saint Malo des Trois Fontaines.

D'autoriser Mme la Maire à signer la convention de groupement de commandes.

La Maire :



Armelle RIDARD